

Règlement de l'exposition de vaches laitières de la Gruyère

1. Date

L'exposition a lieu le samedi 17 février 2024 à Espace Gruyère, Bulle.

2. But

Organisée par le club Holstein Gruyère Rouge et Noire, l'exposition a pour but de réunir les meilleurs animaux afin de les mettre en compétition.

3. Conditions d'admission

Conditions zootechniques

Ne sont admises que les vaches en lactation de race Holstein et Red-Holstein possédant une ascendance officielle et dont le propriétaire est membre du Club Holstein Gruyère Rouge et Noire. Les primipares doivent avoir vêlées à l'âge de 36 mois au plus tard.

Toutes les vaches doivent avoir été dépistés individuellement à l'égard du virus de la **BVD** par **rt-PCR** dans les 30 jours précédant l'exposition, soit à **partir du 17 janvier 2024** et présenter un résultat négatif. Les échantillons avec mention "Gruyère Expo" doivent arriver au Laboratoire biologie vétérinaire, Givisiez, le **mercredi 7 février 2024** au plus tard.

Le comité se réserve le droit d'aller visiter les fermes qui sont sous séquestre BVD avec un deuxième numéro BDTA, pour contrôler si les bêtes inscrites sont bien déplacées dans un autre bâtiment.

4. Inscriptions

Les inscriptions doivent être faites au plus tard jusqu'au dimanche 21 janvier 2024 sur le site internet : www.redholstein-gruyere.ch.

Chaque exposant peut inscrire le nombre de bêtes qu'il désire. S'il devait y avoir trop d'inscriptions, le comité se permettra d'en supprimer.

Nous allons refaire une catégorie mixte (Holstein - Red-Holstein) vaches + 50'000 kg de lait. Elle concerne les vaches qui ont dépassé une production de vie de 50'000 kg de lait au 17 février 2024. Les deux premières de chaque couleur pourront participer au Championnat.

Pour la raison de BVD, il n'y aura pas de concours de veaux cette année.

Le prix par inscription est de **CHF 20.-**.

5. Arrivée - réexpédition

Les animaux inscrits doivent arriver à Espace Gruyère à Bulle le samedi 17 février 2024 de 8h15 à 10h15 au plus tard. Les bêtes doivent rester sur place jusqu'à la fin du classement. Les départs prématurés seront passibles de sanctions, notamment de l'exclusion de la prochaine exposition.

A l'entrée, chaque exposant présentera :

- Le document d'accompagnement. (une sortie BDTA est obligatoire)
- L'attestation de résultats négatifs du BVD-virus
- L'extrait de la BDTA pour le statut BVD

Pas de bétails avec dartres.

6. Affouragement - soins

L'affouragement, la traite et les soins des vaches sont assurés par les exposants. Le lait revient à l'organisation.

Les bêtes sous traitement antibiotiques sont à annoncer avant la traite.

7. Pratiques bannies

Seul le règlement d'exposition ASR fait foi quant à la préparation des animaux.

https://asr-ch.ch/images/content/Download-Ordner/Ausstellungen/CTEBS_Reglementd_exposition_2023-01-01.pdf

8. Assurance

Tout risque est à la charge du propriétaire-exposant.

9. Présentation - prix

Les catégories d'animaux seront formées selon l'âge et le nombre de sujets admis. Le classement des animaux se fera au ring devant le public. Le classement est définitif.

Seules les 5 premières de catégorie recevront un flot. Un prix spécial sera attribué aux Grandes championnes, ainsi qu'aux vaches dotées des meilleurs pis.

Une bannière récompensera également les meilleurs éleveurs et les meilleurs exposants.

10. Dispositions finales

Toute contravention au présent règlement ainsi que toute défection sans motif valable sont passibles de sanctions à prononcer par le comité d'organisation.

Les éleveurs qui ont des litiges graves avec leur Fédération d'élevage ne peuvent pas participer à l'exposition.

Vuadens le 23 novembre 2023

AU NOM DU COMITE D'ORGANISATION

Le président :

La secrétaire :

M. Chassot

K. Zurbuchen-Schuwey